

## FICHE DE PRÉSENTATION

<b>SUJET :</b>	<b>PROLONGATION D'UN CONGÉ DE SERVICE</b>
----------------	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Section complétée par la DG	Date	Décision	Consentement	Discussion	Information
Conseil d'administration du :	2017-11-29		X		
• Sous-comités du CA					

COMITÉS :	Date	Décision	Consentement	Discussion	Dépôt pour Info	CA *
COMITÉ DE RÉGIE						
COMITÉ DE DIRECTION						
• Administration /soutien						
• Affaires cliniques						
• Affaires universitaires						
• Comité exécutif du CMDP	2017-10-03	x				

**\*Si le sujet est déposé au conseil d'administration, complétez la partie B au complet ainsi que la partie D (résolution)**

<b>PERSONNE RESPONSABLE :</b>	<b>Dre Josée Savoie, Directrice générale adjointe</b>	<b>DURÉE :</b>	<b>S/O</b>
<b>DIRECTION :</b>	<b>Direction des services professionnels</b>		

<b>DOCUMENT (S) :</b> (autres que la fiche de présentation)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<b>POWERPOINT :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---	---------------------	---

<b>A. DESCRIPTION SOMMAIRE</b> (données de base, enjeux, position des parties intéressées, solutions possibles, autres informations pertinentes) :
La prolongation du congé de service suivant a fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

<b>B. SOLUTION RECOMMANDÉE :</b> (si le dossier est présenté au conseil d'administration, indiquez également les autres scénarios qui ont été envisagés)
S/O

<b>C. EVALUATION DES IMPACTS ET DES RISQUES</b> (directions concernées, impacts financiers, impacts sur clientèle, risques, etc.) :
Aucun impact.

#### D. RÉSOLUTION PROPOSÉE (si le sujet est à présenter au conseil d'administration)

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 3 octobre 2017, d'accepter la prolongation du congé de service suivant :

- **Dr Philippe St-Arnaud** (# 08-474), membre actif au Département de médecine d'urgence, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette prolongation est associée à la condition qu'advenant un recrutement potentiel, le Dr St-Arnaud devra soit reprendre ses activités ou remettre sa démission, ceci dans le but de ne pas mobiliser un poste au PEM de son département.